



[Aide pour remplir votre demande d'assurance

Tout le mobilier en relation avec les métiers de la terre
couvert au meilleur prix grâce à l'assurance
incendie et éléments naturels obligatoire



[ASSURER, PRÉVENIR, SECOURIR

Depuis 1811, l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels veille à la sécurité des biens mobiliers et immobiliers des personnes et des entreprises.

Axée sur la solidarité entre l'ensemble de ses assuré-e-s, l'assurance incendie et éléments naturels est **obligatoire pour tous**. Ce principe garantit non seulement des primes avantageuses, mais aussi la prise en charge des dommages, indépendamment de l'exposition aux risques.

En outre, l'ECA œuvre activement pour la prévention des incendies, la lutte contre le feu, l'efficacité et la sécurité des équipes de sauvetage.

[NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS

Le feu, la foudre, une explosion, une inondation par voie de surface, etc., cela n'arrive pas qu'aux autres. Il est judicieux de prendre les devants en mettant à jour votre police d'assurance au plus vite.

L'ECA vous garantit de retrouver une situation semblable à celle qui était la vôtre avant un sinistre, en vous donnant les moyens de remettre en état les biens endommagés ou de racheter des biens de même qualité.

[QUE COUVRE VOTRE POLICE D'ASSURANCE POUR LES MÉTIERS DE LA TERRE À L'ECA ?

➤ L'ensemble du matériel d'exploitation, les équipements, les installations, les marchandises, les animaux qui font partie de votre exploitation.

En revanche, les biens mobiliers de ménage, c'est-à-dire tous les objets que vous possédez, vous et votre famille, pour votre usage propre, y compris les loisirs, n'en font pas partie.

[QUELS SONT LES RISQUES COUVERTS ?

Les biens indiqués dans votre police sont assurés contre les risques «incendie» et, pour autant que mentionné dans la police, contre les risques «éléments naturels».

Principaux risques

Incendie

- l'incendie
- la foudre et les décharges atmosphériques
- les explosions
- la carbonisation des fourrages
- la fumée (action soudaine et accidentelle)
- la chute d'aéronef ou de parties qui s'en détachent

Sont exclus les dommages causés par roussissement ou brûlures sans qu'il y ait eu incendie, par surtensions ou échauffements provoqués par une surcharge.

Les dommages inférieurs à CHF 50.– ne sont pas indemnisés.

Eléments naturels

- les éboulements de rochers et chutes de pierres (à l'exclusion du risque de chutes de pierres sur le bétail en alpage);
- les glissements de terrain;
- les avalanches;
- le poids excessif et le glissement de la neige;
- les hautes eaux et inondations;
- les ouragans: violentes tempêtes qui renversent les arbres ou qui découvrent des maisons dans le voisinage des biens endommagés;
- la grêle;
- la doline: affaissements et effondrements sur phénomènes karstiques.

Les dommages causés par les éléments naturels sont soumis, en général, à une franchise de CHF 200.–, sous réserve de franchises plus élevées mentionnées dans la présente brochure.

La franchise est déduite de l'indemnité.

[QUELLE SOMME D'ASSURANCE ?

Si la somme assurée est inférieure à la valeur de remplacement, vous êtes en situation de sous-assurance. En cas de sinistre, l'indemnité sera réduite proportionnellement.

Indiquez sur votre police d'assurance le prix qu'il faudrait payer à ce jour pour racheter des biens semblables à l'état de neuf.

Attention: les conséquences d'une sous-assurance peuvent être coûteuses!

Vous seul connaissez la valeur de vos biens. Vous devez dès lors indiquer le montant exact correspondant sur la demande d'assurance.

[EFFETS DE L'ASSURANCE ET PRIMES

L'assurance déploie ses effets dès le dépôt auprès de l'ECA de la police d'assurance complétée et signée, sous réserve que tous les renseignements / documents requis soient en notre possession. Si elle est envoyée, le sceau postal fait foi.

Le paiement de la prime échoit le jour de l'entrée en vigueur de l'assurance (montant calculé au *pro rata temporis*), puis le 1^{er} janvier de chaque année. La prime est due pour l'année entière sur les valeurs inscrites au 1^{er} janvier.

La prime minimale est de CHF 20.–. Le timbre fédéral est perçu en sus.

Aide pour remplir votre demande d'assurance

www.eca-vaudois.ch

Demande d'assurance pour les métiers de la terre

ECA
Prévenir Secourir Assurer

A. Renseignements généraux (voir page 5)

Adresse des objets assurés: _____

Profession ou genre d'activité: _____

N° de tél. _____

N° de fax _____

N° TVA _____

Adresse e-mail _____

Commune: _____ N°: _____

N° d'assurance: _____

En remplacement du N°: _____

Nom, nom d'alliance ou avant premier mariage, prénom
(ou raison sociale), adresse complète

B. Inventaire

	CHF	Sommes d'assurance (arrondies à la centaine de francs)			
B1 Matériel d'exploitation (accessoires compris)					
a) polyvalent (voir page 7)	CHF				
b) pour la préparation du sol (voir page 7)	CHF				
c) pour les semis et plantations (voir page 7)	CHF				
d) pour la fumure, engrais et arrosage du sol et des cultures (voir page 7)	CHF				
e) pour la récolte (voir page 9)	CHF				
f) moteur et groupes électrogènes (voir page 9)	CHF				
g) matériel de ferme (voir page 9)	CHF				
h) installation de traitement de l'information, élevages industriels et installations de biogaz (voir page 9)	CHF				
B2 Marchandises					
a) marchandises achetées (voir page 11)	CHF				
b) marchandises produites (voir page 11 ainsi qu'au verso de cet inventaire)	CHF				
B3 Animaux (voir page 11)	CHF				
B4 Equipement et matériel de bureaux (voir page 13)	CHF				
B5 Réserve pour achats futurs (voir page 13)	CHF				
B6 Autres (voir page 13)	CHF				
Total intermédiaire (rubriques B1 à B6)	CHF				

C. Assurances spéciales

C1 Divers					
a) constructions légères y c. le contenu (voir page 15) <input type="checkbox"/> incendie seulement	CHF				
b) filets para-grêle/pluie (voir p.15 ainsi qu'au verso de cet inventaire) <input type="checkbox"/> incendie seulement	CHF				
c) silos extérieurs - y c. le contenu (voir page 15) <input type="checkbox"/> incendie seulement	CHF				
d) châssis de couches, voir page 17 <input type="checkbox"/> incendie seulement	CHF				
e) tunnels de serres en plastique (voir page 17) <input type="checkbox"/> incendie seulement	CHF				
C2 Tracteurs (voir page 17 ainsi qu'au verso de cet inventaire)	CHF				
C3 Choses spéciales et frais (voir page 19)	CHF				
C4 Valeurs pécuniaires (voir page 21)	CHF				
Total final (rubriques B1 à C4)	CHF				

Lieu et date: _____ Signature de s l'assuré-e-s: _____

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ADRESSE DES OBJETS ASSURÉS SUR TERRITOIRE VAUDOIS

Ces renseignements doivent nous permettre de vous identifier pour mieux vous servir. Nous vous remercions de les vérifier et de les compléter.

Profession ou genre d'activité

Précisez la profession ou le genre d'activité sans oublier d'indiquer, le cas échéant, vos n° téléphone et de TVA ainsi que votre adresse électronique.

Vos biens sont couverts où qu'ils se trouvent pour les besoins de votre exploitation, en Suisse et dans les zones limitrophes françaises.

Vous devez signaler à l'ECA les transferts provisoires de biens qui ne sont pas en rapport avec les besoins de votre exploitation, dans un autre lieu de risque (expositions, comptoirs, concours).

Aide pour remplir votre demande d'assurance

www.eca-vald.ch

Demande d'assurance pour les métiers de la terre  **ECA**
Prévenir Secourir Assurer

A. Renseignements généraux (voir page 5)

Adresse des objets assurés:

Profession ou genre d'activité: _____

N° de tél. _____

N° de fax _____

N° TVA _____

Adresse e-mail _____

Commune: _____ N°: _____

N° d'assurance: _____

En remplacement du N°: _____

B. Inventaire

B1 Matériel d'exploitation (accessoires compris)

a) polyvalent (voir page 7) CHF

b) pour la préparation du sol (voir page 7) CHF

c) pour les semis et plantations (voir page 7) CHF

d) pour la fumure, engrais et arrosage du sol et des cultures (voir page 7) CHF

e) pour la récolte (voir page 9) CHF

f) moteur et groupes électrogènes (voir page 9) CHF

g) matériel de ferme (voir page 9) CHF

h) installation de traitement de l'information, élevages industriels et installations de biogaz (voir page 9) CHF

B2 Marchandises

a) marchandises achetées (voir page 11) CHF

b) marchandises produites (voir page 11 ainsi qu'au verso de cet inventaire) CHF

B3 Animaux (voir page 11) CHF

B4 Equipement et matériel de bureaux (voir page 13) CHF

B5 Réserve pour achats futurs (voir page 13) CHF

B6 Autres (voir page 13) CHF

Total intermédiaire (rubriques B1 à B6) CHF

C. Assurances spéciales

C1 Divers

a) constructions légères y c. le contenu (voir page 15) incendie seulement CHF

b) filets para-grêle/pluie (voir p. 15 ainsi qu'au verso de cet inventaire) incendie seulement CHF

c) silos extérieurs - y c. le contenu (voir page 15) incendie seulement CHF

d) châssis de couches, voir page 17 incendie seulement CHF

e) tunnels de serres en plastique (voir page 17) incendie seulement CHF

C2 Tracteurs (voir page 17 ainsi qu'au verso de cet inventaire) CHF

C3 Choses spéciales et frais (voir page 19) CHF

C4 Valeurs pécuniaires (voir page 21) CHF

Total final (rubriques B1 à C4) CHF

Lieu et date: _____ Signature de l'assuré-e-s: _____

e) pour la récolte

Motofaucheuses, faucheuses, conditionneuses, faneuses, andaineuses, chargeuses, hacheuses, ensileuses, presses, botteleuses, enrubanneuses, moissonneuses-batteuses, becs doseurs, ameneurs, aligneuses, arracheuses, récolteuses, silos intérieurs, machines à vendanger, etc.

Les moissonneuses-batteuses sont assurables en **valeur actuelle**.

f) moteurs et groupes électrogènes

Moteurs électriques avec interrupteurs et fiches, chariots à moteur avec tambours, groupes électrogènes, etc.

g) matériel de ferme

Nous attirons particulièrement votre attention sur l'importance de cette rubrique très souvent sous-évaluée par les chefs d'exploitation. Il s'agit, par exemple, des:

Souffleurs engrangeurs, séchoirs, ventilateurs, machines à traire, matériel de laiterie, machines et outils de garage, ponts roulants, installations d'arrosage et de lavage, petit matériel de ferme, (outils, échelles, bascules, etc.) matériel forestier, matériel de défense incendie, etc.

h) installations de traitement de l'information (informatique appliquée), élevages industriels (installations, machines, etc.),

installations de biogaz

Ces installations et matériels sont assurés en valeur à neuf.

Les animaux d'élevages industriels sont assurés **au prix de revient**.

Aide pour remplir votre demande d'assurance

www.eca-vald.ch

Demande d'assurance pour les métiers de la terre  **ECA**
Prévenir Secourir Assurer

A. Renseignements généraux (voir page 5)

Adresse des objets assurés: _____

Profession ou genre d'activité: _____ Nom, nom d'alliance ou avant premier mariage, prénom
(ou raison sociale), adresse complète

N° de tél. _____

N° de fax _____

N° TVA _____

Adresse e-mail _____

Commune: _____ N°: _____

N° d'assurance: _____

En remplacement du N°: _____

B. Inventaire

		Sommes d'assurance (arrondies à la centaine de francs)
B1 Matériel d'exploitation (accessoires compris)		
a) polyvalent (voir page 7).....	CHF	
b) pour la préparation du sol (voir page 7).....	CHF	
c) pour les semis et plantations (voir page 7).....	CHF	
d) pour la fumure, engrais et arrosage du sol et des cultures (voir page 7).....	CHF	
e) pour la récolte (voir page 9).....	CHF	
f) moteur et groupes électrogènes (voir page 9).....	CHF	
g) matériel de ferme (voir page 9).....	CHF	
h) installation de traitement de l'information, élevages industriels et installations de biogaz (voir page 9).....	CHF	
B2 Marchandises		
a) marchandises achetées (voir page 11).....	CHF	
b) marchandises produites (voir page 11 ainsi qu'au verso de cet inventaire).....	CHF	
B3 Animaux (voir page 11).....	CHF	
B4 Equipement et matériel de bureaux (voir page 13).....	CHF	
B5 Réserve pour achats futurs (voir page 13).....	CHF	
B6 Autres (voir page 13).....	CHF	
Total intermédiaire (rubriques B1 à B6)	CHF	
C. Assurances spéciales		
C1 Divers		
a) constructions légères y c. le contenu (voir page 15) <input type="checkbox"/> incendie seulement	CHF	
b) filets para-grêle/pluie (voir p. 15 ainsi qu'au verso de cet inventaire) <input type="checkbox"/> incendie seulement	CHF	
c) silos extérieurs - y c. le contenu (voir page 15) <input type="checkbox"/> incendie seulement	CHF	
d) châssis de couches, voir page 17) <input type="checkbox"/> incendie seulement	CHF	
e) tunnels de serres en plastique (voir page 17) <input type="checkbox"/> incendie seulement	CHF	
C2 Tracteurs (voir page 17 ainsi qu'au verso de cet inventaire).....	CHF	
C3 Choses spéciales et frais (voir page 19).....	CHF	
C4 Valeurs pécuniaires (voir page 21).....	CHF	
Total final (rubriques B1 à C4)	CHF	

Lieu et date: _____ Signature de l'assuré-e-s: _____

B2 MARCHANDISES

a) marchandises achetées

Engrais, produits chimiques, semences, plantons, combustibles, carburants, bois de feu, marchandises au congélateur, etc.

Les marchandises achetées sont assurées **au prix d'achat**.

b) marchandises produites

(voir également au dos de la police)

Céréales panifiables, fourragères, légumes, fruits, pommes de terre, tabac en feuilles, balles silos, bois de feu, etc.

Les marchandises produites sont assurées au prix de revient. Il s'agit du prix d'achat des marchandises additionné des frais de production (sans le bénéfice escompté).

Les dommages causés par l'incendie aux cultures et récoltes s'étendent aux céréales sur pied arrivées à maturité ainsi qu'aux céréales et fourrages fauchés, même non rentrés (assurance au prix de revient). Les marchandises produites sont assimilées à des récoltes et bénéficient de la couverture éléments naturels, à l'exclusion des cultures.

B3 ANIMAUX

Porcs, vaches, génisses, veaux, bœufs, taureaux, volailles (si animaux d'élevages industriels, voir B1h), chevaux, poulains, moutons, chèvres, chiens, etc.

Les animaux sont assurés **au prix de revient**.

En cas de dommage au bétail, un éventuel calcul de sous-assurance peut être fait, sans compensation possible avec d'autres rubriques mise à part la «réserve pour achats futurs».

Aide pour remplir votre demande d'assurance

www.eca-vald.ch

Demande d'assurance pour les métiers de la terre

ECA
Prévenir Secourir Assurer

A. Renseignements généraux (voir page 5)

Adresse des objets assurés: _____

Profession ou genre d'activité: _____

N° de tél. _____

N° de fax _____

N° TVA _____

Adresse e-mail _____

Commune: _____ N°: _____

N° d'assurance: _____

En remplacement du N°: _____

Nom, nom d'alliance ou avant premier mariage, prénom
(ou raison sociale), adresse complète

B. Inventaire

		Sommes d'assurance (arrondies à la centaine de francs)
B1 Matériel d'exploitation (accessoires compris)		
a) polyvalent (voir page 7).....	CHF	
b) pour la préparation du sol (voir page 7).....	CHF	
c) pour les semis et plantations (voir page 7).....	CHF	
d) pour la fumure, engrais et arrosage du sol et des cultures (voir page 7).....	CHF	
e) pour la récolte (voir page 9).....	CHF	
f) moteur et groupes électrogènes (voir page 9).....	CHF	
g) matériel de ferme (voir page 9).....	CHF	
h) installation de traitement de l'information, élevages industriels et installations de biogaz (voir page 9).....	CHF	
B2 Marchandises		
a) marchandises achetées (voir page 11).....	CHF	
b) marchandises produites (voir page 11 ainsi qu'au verso de cet inventaire).....	CHF	
B3 Animaux (voir page 11).....	CHF	
B4 Equipement et matériel de bureaux (voir page 13).....	CHF	
B5 Réserve pour achats futurs (voir page 13).....	CHF	
B6 Autres (voir page 13).....	CHF	
Total intermédiaire (rubriques B1 à B6)	CHF	

C. Assurances spéciales

C1 Divers		
a) constructions légères y c. le contenu (voir page 15)	<input type="checkbox"/> incendie seulement	CHF
b) filets para-grêle/pluie (voir p. 15 ainsi qu'au verso de cet inventaire)	<input type="checkbox"/> incendie seulement	CHF
c) silos extérieurs - y c. le contenu (voir page 15)	<input type="checkbox"/> incendie seulement	CHF
d) châssis de couches, voir page 17	incendie seulement	CHF
e) tunnels de serres en plastique (voir page 17)	incendie seulement	CHF
C2 Tracteurs (voir page 17 ainsi qu'au verso de cet inventaire).....		CHF
C3 Choses spéciales et frais (voir page 19).....		CHF
C4 Valeurs pécuniaires (voir page 21).....		CHF
Total final (rubriques B1 à C4)		CHF

Lieu et date: _____ Signature(s) de(s) l'assuré(e)s: _____

B4 ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL DE BUREAU

Ordinateurs, fax, fournitures de bureau, etc.

Vos ordinateurs «privés» doivent être assurés sur votre police d'assurance ménage.

B5 RÉSERVES POUR ACHATS FUTURS

(biens acquis après l'établissement de la présente police)

Cette réserve est destinée à couvrir les acquisitions que vous pourriez faire dans un avenir relativement proche (env. 5 ans). Elle vous évitera de revoir trop souvent votre police d'assurance. Si vos achats sont déjà planifiés, mentionnez directement ces biens dans les rubriques adéquates.

Pensez à annoncer tout nouvel achat ou variation de valeur importants à l'ECA.

B6 AUTRES

Indiquez le total des biens ne pouvant être incorporés dans les rubriques précédentes ou dans les assurances complémentaires et spéciales.

Joignez une liste qui facilitera le calcul de l'indemnité.

Aide pour remplir votre demande d'assurance

www.eca-val.ch

Demande d'assurance pour les métiers de la terre

ECA
Prévenir Secourir Assurer

A. Renseignements généraux (voir page 5)

Adresse des objets assurés: _____

Profession ou genre d'activité: _____

N° de tél. _____

N° de fax _____

N° TVA _____

Adresse e-mail _____

Commune: _____ N°: _____

N° d'assurance: _____

En remplacement du N°: _____

B. Inventaire

B1 Matériel d'exploitation (accessoires compris)

a) polyvalent (voir page 7) CHF

b) pour la préparation du sol (voir page 7) CHF

c) pour les semis et plantations (voir page 7) CHF

d) pour la fumure, engrais et arrosage du sol et des cultures (voir page 7) CHF

e) pour la récolte (voir page 9) CHF

f) moteur et groupes électrogènes (voir page 9) CHF

g) matériel de ferme (voir page 9) CHF

h) installation de traitement de l'information, élevages industriels et installations de biogaz (voir page 9) CHF

B2 Marchandises

a) marchandises achetées (voir page 11) CHF

b) marchandises produites (voir page 11 ainsi qu'au verso de cet inventaire) CHF

B3 Animaux (voir page 11) CHF

B4 Equipement et matériel de bureaux (voir page 13) CHF

B5 Réserve pour achats futurs (voir page 13) CHF

B6 Autres (voir page 13) CHF

Total intermédiaire (rubriques B1 à B6) CHF

C. Assurances spéciales

C1 Divers

a) constructions légères y c. le contenu (voir page 15) incendie seulement CHF

b) filets para-grêle/pluie (voir p. 15 ainsi qu'au verso de cet inventaire) incendie seulement CHF

c) silos extérieurs - y c. le contenu (voir page 15) incendie seulement CHF

d) châssis de couches, voir page 17 incendie seulement CHF

e) tunnels de serres en plastique (voir page 17) incendie seulement CHF

C2 Tracteurs (voir page 17 ainsi qu'au verso de cet inventaire) CHF

C3 Choses spéciales et frais (voir page 19) CHF

C4 Valeurs pécuniaires (voir page 21) CHF

Total final (rubriques B1 à C4) CHF

Lieu et date: _____ Signature-s de-s l'assuré-e-s: _____

C. ASSURANCES SPÉCIALES

C1 DIVERS

Ces biens sont soumis à l'assurance **obligatoire** contre les risques incendie.

a) constructions légères

Ce sont, entre autres, les poulaillers, les clapiers, les ruchers, les couverts, les ronds de longe, les serres mobilières. Veuillez également inclure la valeur du contenu (volailles, lapins, abeilles) dans la somme assurée. Cette rubrique ne comprend pas les constructions couvertes d'une bâche (tout-abris, tunnels de serre, etc.) ni les châssis de couche, ni les filets para-grêle/pluie.

Les constructions légères et leur contenu sont assurés **en valeur actuelle** (v. p. 23). Les cultures s'y trouvant ne sont pas assurées.

Les dommages causés par les **éléments naturels** sont soumis à une **franchise de 10%** de l'indemnité, mais au minimum CHF 200.- (taux à **4%**).

Si vous souhaitez les assurer uniquement contre l'incendie, nous vous remercions de bien vouloir le mentionner en cochant la case prévue à cet effet (taux à **1%**).

b) filets para-grêle/pluie

La somme d'assurance doit également tenir compte des frais de pose et de dépose en cas de sinistre.

Les filets para-grêle/pluie sont assurés **en valeur à neuf**.

Les dommages causés par les **éléments naturels** sont soumis à une franchise de **10%** de l'indemnité, mais au minimum CHF 200.- (taux à **4%**).

Si vous souhaitez les assurer uniquement contre l'incendie, nous vous remercions de bien vouloir le mentionner en cochant la case prévue à cet effet (taux à **1%**).

La couverture contre les risques éléments naturels n'est octroyée que pour autant que le verso de la police d'assurance relative aux filets para-grêle/pluie soit dûment complété. A défaut seul le risque incendie est couvert.

Aide pour remplir votre demande d'assurance

www.eca-val.ch

Demande d'assurance pour les métiers de la terre

ECA
Prévenir Secourir Assurer

A. Renseignements généraux (voir page 5)

Adresse des objets assurés: _____

Profession ou genre d'activité: _____

N° de tél. _____

N° de fax _____

N° TVA _____

Adresse e-mail _____

Commune: _____ N°: _____

N° d'assurance: _____

En remplacement du N°: _____

Nom, nom d'alliance ou avant premier mariage, prénom
(ou raison sociale), adresse complète

B. Inventaire

	Sommes d'assurance (arrondies à la centaine de francs)
B1 Matériel d'exploitation (accessoires compris)	
a) polyvalent (voir page 7).....CHF	
b) pour la préparation du sol (voir page 7).....CHF	
c) pour les semis et plantations (voir page 7).....CHF	
d) pour la fumure, engrais et arrosage du sol et des cultures (voir page 7).....CHF	
e) pour la récolte (voir page 9).....CHF	
f) moteur et groupes électrogènes (voir page 9).....CHF	
g) matériel de ferme (voir page 9).....CHF	
h) installation de traitement de l'information, élevages industriels et installations de biogaz (voir page 9).....CHF	
B2 Marchandises	
a) marchandises achetées (voir page 11).....CHF	
b) marchandises produites (voir page 11 ainsi qu'au verso de cet inventaire).....CHF	
B3 Animaux (voir page 11).....CHF	
B4 Equipement et matériel de bureaux (voir page 13).....CHF	
B5 Réserve pour achats futurs (voir page 13).....CHF	
B6 Autres (voir page 13).....CHF	
Total intermédiaire (rubriques B1 à B6) CHF	
C. Assurances spéciales	
C1 Divers	
a) constructions légères y c. le contenu (voir page 15) <input type="checkbox"/> incendie seulement CHF	
b) filets para-grêle/pluie (voir p.15 ainsi qu'au verso de cet inventaire) <input type="checkbox"/> incendie seulement CHF	
c) silos extérieurs - y c. le contenu (voir page 15) <input type="checkbox"/> incendie seulement CHF	
d) châssis de couches, voir page 17 <input type="checkbox"/> incendie seulement CHF	
e) tunnels de serres en plastique (voir page 17) <input type="checkbox"/> incendie seulement CHF	
C2 Tracteurs (voir page 17 ainsi qu'au verso de cet inventaire).....CHF	
C3 Choses spéciales et frais (voir page 19).....CHF	
C4 Valeurs pécuniaires (voir page 21).....CHF	
Total final (rubriques B1 à C4) CHF	

Lieu et date: _____ Signature-s de-s l'assuré-e-s: _____

c) silos extérieurs

Veillez également inclure la valeur du contenu dans la somme assurée.

Les silos sont assurés **en valeur actuelle**.

Les dommages causés par les **éléments naturels** sont soumis à une franchise de **10%** de l'indemnité, mais au minimum CHF 200.- (taux à **4%**).

Si vous souhaitez les assurer uniquement contre l'incendie, nous vous remercions de bien vouloir le mentionner en cochant la case prévue à cet effet (taux à **1%**).

Les silos intérieurs doivent être assurés sous la rubrique B1e).

d) châssis de couches

Ces biens sont assurés **en valeur actuelle** et cela **uniquement contre l'incendie**. Les cultures s'y trouvant ne sont pas assurées.

e) tunnels de serres en plastique

Ce sont les structures (métalliques par exemple) couvertes de bâches, plastiques, translucides, les tout-abris, etc.

Ils sont assurés **en valeur actuelle** et cela **uniquement contre l'incendie**. Les cultures s'y trouvant ne sont pas assurées.

Les dommages causés par les éléments naturels sont exclus.

C2 TRACTEURS

(taux 2%, prime minimale CHF 20.-)

Ces derniers peuvent être assurés facultativement et uniquement en valeur actuelle (v. p. 23).

Veillez compléter la rubrique au verso de la police. **A défaut aucune couverture n'est octroyée pour cette position.**

Les dommages dus aux courts-circuits sont couverts.

Toutefois, ne les mentionnez pas sur votre police si ces derniers sont déjà assurés, auprès d'une compagnie privée, en «casco», ceci pour autant que le risque incendie /éléments naturels soit mentionné dans la couverture de votre assureur privé.

Aide pour remplir votre demande d'assurance

www.eca-val.ch

Demande d'assurance pour les métiers de la terre

ECA
Prévenir Secourir Assurer

A. Renseignements généraux (voir page 5)

Adresse des objets assurés: _____

Profession ou genre d'activité: _____

N° de tél. _____

N° de fax _____

N° TVA _____

Adresse e-mail _____

Commune: _____ N°: _____

N° d'assurance: _____

En remplacement du N°: _____

Nom, nom d'alliance ou avant premier mariage, prénom
(ou raison sociale), adresse complète

B. Inventaire

		Sommes d'assurance (arrondies à la centaine de francs)	
B1 Matériel d'exploitation (accessoires compris)			
a) polyvalent (voir page 7).....CHF			
b) pour la préparation du sol (voir page 7).....CHF			
c) pour les semis et plantations (voir page 7).....CHF			
d) pour la fumure, engrais et arrosage du sol et des cultures (voir page 7).....CHF			
e) pour la récolte (voir page 9).....CHF			
f) moteur et groupes électrogènes (voir page 9).....CHF			
g) matériel de ferme (voir page 9).....CHF			
h) installation de traitement de l'information, élevages industriels et installations de biogaz (voir page 9).....CHF			
B2 Marchandises			
a) marchandises achetées (voir page 11).....CHF			
b) marchandises produites (voir page 11 ainsi qu'au verso de cet inventaire).....CHF			
B3 Animaux (voir page 11).....CHF			
B4 Equipement et matériel de bureaux (voir page 13).....CHF			
B5 Réserve pour achats futurs (voir page 13).....CHF			
B6 Autres (voir page 13).....CHF			
Total intermédiaire (rubriques B1 à B6).....CHF			
C. Assurances spéciales			
C1 Divers			
a) constructions légères y c. le contenu (voir page 15) <input type="checkbox"/> incendie seulement CHF			
b) filets para-grêle/pluie (voir p.15 ainsi qu'au verso de cet inventaire) <input type="checkbox"/> incendie seulement CHF			
c) silos extérieurs - y c. le contenu (voir page 15) <input type="checkbox"/> incendie seulement CHF			
d) châssis de couches, voir page 17 <input type="checkbox"/> incendie seulement CHF			
e) tunnels de serres en plastique (voir page 17) <input type="checkbox"/> incendie seulement CHF			
C2 Tracteurs (voir page 17 ainsi qu'au verso de cet inventaire).....CHF			
C3 Choses spéciales et frais (voir page 19).....CHF			
C4 Valeurs pécuniaires (voir page 21).....CHF			
Total final (rubriques B1 à C4).....CHF			

Lieu et date: _____ Signature-s de-s l'assuré-e-s: _____

C3 Frais de déblaiement, de reconstitution, effets du personnel, des visiteurs et des hôtes (taux 2,50% prime minimale de CHF 20.-, correspondant à CHF 8'000.- de couverture d'assurance)

Si vous indiquez une somme dans cette rubrique, vous serez simultanément au bénéfice des couvertures suivantes, pour tous les lieux de risque en lien avec votre inventaire (v. p. 5):

1. Frais de déblaiement, d'élimination et frais supplémentaires:

Ils comprennent le transport des décombres jusqu'à l'emplacement le plus proche où ils pourront être traités de manière appropriée, les frais occasionnés par le tri des marchandises ou objets endommagés. Sont également assurés les frais de déménagement, ainsi que les frais supplémentaires que devrait supporter l'assuré du fait de l'impossibilité d'occuper les locaux sinistrés. Sont couverts les frais d'élimination, de décontamination et de recyclage de la terre et de l'eau, y compris celle d'extinction, ordonnés par l'autorité compétente. Demeurent exclus les frais supplémentaires et les dépenses spéciales relevant de l'assurance perte d'exploitation.

2. Frais de reconstitution:

Sont concernés, si nécessaire et dans la limite de 2 ans après la survenance de l'événement dommageable, les frais engagés pour reconstituer les livres de comptes, fichiers, documents, compositions d'imprimerie, films offset, clichés et autres choses semblables, ainsi que les plans, dessins et projets s'y rapportant, et le matériel nécessaire.

3. Effets du personnel, des visiteurs et des hôtes:

Ils ne sont couverts que pour autant qu'insuffisamment ou non assurés par leur propriétaire. En revanche, les valeurs pécuniaires, les bijoux et pierres précieuses, ainsi que les objets en métaux précieux, ne sont pas assurés.

Cette rubrique est très importante raison pour laquelle nous vous conseillons vivement d'indiquer un montant conséquent, au minimum de 10% de votre somme d'assurance.

Pensez qu'il est parfois nécessaire de faire appel à un hélicoptère pour l'évacuation du bétail suite à un événement couvert. Les frais de déblaiement peuvent s'avérer fort élevés, par exemple, pour le foin stocké en grande quantité ou encore les engrais pour lesquels la méthode d'élimination peut être particulière. Tenez également compte d'éventuels frais de relogement (du personnel, du cheptel).

Aide pour remplir votre demande d'assurance

www.eca-val.ch

Demande d'assurance pour les métiers de la terre

ECA
Prévenir Secourir Assurer

A. Renseignements généraux (voir page 5)

Adresse des objets assurés: _____

Profession ou genre d'activité: _____

N° de tél. _____

N° de fax _____

N° TVA _____

Adresse e-mail _____

Commune: _____ N°: _____

N° d'assurance: _____

En remplacement du N°: _____

Nom, nom d'alliance ou avant premier mariage, prénom
(ou raison sociale), adresse complète

B. Inventaire

B1 Matériel d'exploitation (accessoires compris)

a) polyvalent (voir page 7)CHF

b) pour la préparation du sol (voir page 7)CHF

c) pour les semis et plantations (voir page 7)CHF

d) pour la fumure, engrais et arrosage du sol et des cultures (voir page 7)CHF

e) pour la récolte (voir page 9)CHF

f) moteur et groupes électrogènes (voir page 9)CHF

g) matériel de ferme (voir page 9)CHF

h) installation de traitement de l'information, élevages industriels et installations de biogaz (voir page 9)CHF

B2 Marchandises

a) marchandises achetées (voir page 11)CHF

b) marchandises produites (voir page 11 ainsi qu'au verso de cet inventaire)CHF

B3 Animaux (voir page 11)CHF

B4 Equipement et matériel de bureaux (voir page 13)CHF

B5 Réserve pour achats futurs (voir page 13)CHF

B6 Autres (voir page 13)CHF

Total intermédiaire (rubriques B1 à B6) CHF

C. Assurances spéciales

C1 Divers

a) constructions légères y c. le contenu (voir page 15) incendie seulement CHF

b) filets para-grêle/pluie (voir p.15 ainsi qu'au verso de cet inventaire) incendie seulement CHF

c) silos extérieurs - y c. le contenu (voir page 15) incendie seulement CHF

d) châssis de couches, voir page 17 incendie seulement CHF

e) tunnels de serres en plastique (voir page 17) incendie seulement CHF

C2 Tracteurs (voir page 17 ainsi qu'au verso de cet inventaire)CHF

C3 Choses spéciales et frais (voir page 19)CHF

C4 Valeurs pécuniaires (voir page 21)CHF

Total final (rubriques B1 à C4) CHF

Lieu et date: _____ Signature de s l'assuré-e-s: _____

C4 VALEURS PÉCUNIAIRES

(assurance facultative, taux 3‰, prime minimale CHF 10.–, correspondant à CHF 3'300.– de couverture d'assurance).

Il s'agit du numéraire, des papiers valeurs, des livrets d'épargne, des chèques de voyage, des monnaies et médailles, des métaux précieux (lingots ou marchandises), des pierres précieuses et des perles non serties, des titres de transport (abonnements inclus), des billets d'avion et bons émis par une agence de voyage, ainsi que des chèques.

Les prestations suivantes sont remboursées en cas de sinistre:

- pour les papiers-valeurs et les titres: les frais de procédure d'annulation, de même que toutes les éventuelles pertes d'intérêts et de dividendes. Si la procédure n'aboutit pas à une déclaration de nullité, les papiers-valeurs et les titres analogues non annulés seront remboursés. L'ECA a le droit de les remplacer en nature.
- pour le numéraire, les chèques et les justificatifs de cartes de crédit, la valeur nominale, mais au maximum le montant prouvé du dommage.
- pour les monnaies, les médailles et les métaux précieux, le prix de revient.
- pour les chèques de voyage, la part du dommage restant à la charge du titulaire après le remboursement effectué par l'émetteur.
- pour les titres de transport, abonnements et billets, la part du dommage restant à la charge du titulaire après le remboursement par l'entreprise de transport, ceci au prorata de sa durée de validité au moment du dommage.

[POUR VOTRE INFORMATION

Dispositions légales et réglementaires

Les documents légaux et réglementaires qui régissent votre assurance peuvent être téléchargés sur le site internet: www.rsv.vd.ch ou être obtenus auprès de la Chancellerie d'Etat (tél. 021 316 40 40).

Mises à jour de la police

Vous pouvez revoir votre inventaire en tout temps, mais vous êtes tenu de le mettre à jour chaque fois que vos biens mobiliers changent de manière notable.

Songez qu'une économie de quelques francs sur votre prime d'assurance peut se traduire par une perte de plusieurs milliers de francs en cas de sinistre.

[POUR VOTRE INFORMATION

Valeur à neuf

Les biens mobiliers doivent être assurés à la valeur à neuf (sauf exceptions mentionnées dans la présente brochure). C'est le montant qui devrait être dépensé, au moment de l'établissement de votre inventaire, pour acquérir un objet de même nature et qualité, à l'état de neuf.

Valeur actuelle

Sont obligatoirement assurés en valeur actuelle, tous les biens mobiliers soumis à une dépréciation rapide: à savoir les biens qui sont sollicités de manière importante en raison de leur fonctionnement, de la nature de leur usage ou de leur obsolescence rapide.

Machines en prêt

Il se peut que vous soyez amené à emprunter une machine à un autre agriculteur. Prenez la peine de vérifier que cette dernière est bien assurée contre l'incendie et les éléments naturels. Cet agriculteur peut être domicilié dans un autre canton, voire même en France et n'avoir aucune obligation d'assurance. Vous ne serez, en effet, pas automatiquement au bénéfice de la couverture.

En cas d'absence de couverture, veuillez prendre contact avec l'ECA.

Cette remarque ne concerne pas les machines en leasing, que vous avez l'obligation d'assurer vous-même auprès de notre Etablissement.

N'oubliez pas d'apposer votre signature.

Il ne vous reste plus qu'à envoyer le document dûment complété et ses annexes à l'ECA qui se tient à votre disposition pour vous conseiller et vous renseigner.

A réception, nous établirons votre police d'assurance.

www.eca-vaud.ch



Prévenir Secourir Assurer

11.2024 - 3'000 - maj.

Etablissement d'assurance
contre l'incendie et
les éléments naturels
du Canton de Vaud

Avenue du Grey 111/Case postale
1001 Lausanne

Siège T. +41 (0)58 721 21 21
Hotline service clients
T. +41 (0)800 721 721

www.eca-vaud.ch

